

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_007

**Rapporteur : Bertrand KLING**

### Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			<b>Présent-es :</b>
en exercice	présents	votants	
29	27	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
Date de convocation			<b>Excusé-es :</b>
12 mars 2021			
Date d'affichage			<b>Absent-es :</b>
25 mars 2021			
Transmis en préfecture le			
25 mars 2021			
Rubrique : 5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gilles MAYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal, chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



## Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021

---

Le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 28 janvier 2021 à 19h03.

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 27**

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER

**Conseillers absents - excusés : -**

**Procuration :** Agnès JOHN à Jean-Marie HIRTZ  
Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN

**Votants : 29**

**Date de convocation :** 22 janvier 2021

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Anne MARTINS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Débat d'orientations budgétaires 2021
- 3- Attribution des subventions pour les projets pédagogiques des écoles pour 2021
- 4- Attribution des subventions pour les classes de découvertes des CM2 pour 2021
- 5- Contrat local de sécurité du Grand Nancy - Avenant n° 2 de prorogation
- 6- Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 7- Questions diverses

Le maire rappelle en ouverture les dispositions relatives à l'organisation du conseil municipal en visioconférence adoptées lors de la séance du 19 novembre 2020.

## **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020**

Rapporteur : Bertrand KLING

Le maire indique qu'il convient d'adopter le procès-verbal du dernier conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 17 décembre 2020 transmis aux élu-es.

Il n'y a pas de demande d'intervention sur le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020.

**Adopté à l'unanimité**

*Abstention de Jean-Yves SAUSEY*

## **2- Débat d'orientations budgétaires 2021**

Rapporteur : Gilles MAYER

L'article n° L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires est organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Selon l'article D 2312-3 du CGCT, le rapport présente les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Dans le cadre de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe), le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du conseil municipal.

Le débat d'orientations budgétaires 2021 est le premier du mandat 2020 – 2026. En effet, le budget 2020 a été adopté le 05 mars 2020, en amont du renouvellement général des conseils municipaux du 15 mars 2020 et de l'installation de la nouvelle assemblée le 28 mai 2020.

Dès lors, le débat sur les orientations budgétaires 2021 doit déterminer les principes financiers et budgétaires nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat présenté aux Malzévillois à l'automne et ce dans un contexte qui reste très marqué par la crise sanitaire liée à la COVID 19 et ses conséquences.

<b>I. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DEJA CONTRAINT EST FORTEMENT IMPACTE PAR LA CRISE SANITAIRE</b>
---

### **1) Des indicateurs économiques et sociaux qui pèsent à la fois sur les charges et sur les produits de la commune**

Si la commune bénéficie d'une image attractive à l'échelle de la métropole notamment pour sa qualité de vie, son environnement économique et social n'est pas parmi les plus favorisés.

Il en ressort un niveau de charges plus élevé que la moyenne des communes du territoire alors même que le volume des produits sur lesquelles elle peut compter reste inférieur.

Environnement économique et social\* :

	Commune	Moyenne départ	Moyenne reg
% de logements sociaux	24,19 %		
% locaux à usage professionnel	4,6 %	17,9 %	20,6 %
% d'établissements industriels	7,9 %	13,5 %	17,4 %
Nbr d'établ assujettis à la CFE	243	271	296
Produit en €/hbt de la CFE	22	60	71

Charges et produits de la commune :

	Commune	Département	Région
Charges (€/hbt)	253	225	228
Produits (€/hbt)			
- Fonctionnement	780	969	>1 000
- Investissement	< 1	37	59

\*Documents d'information financière et fiscale 2019 DGFIP

## **2) Des décisions nationales qui pénalisent les finances de la commune**

### Une dotation globale de fonctionnement (DGF) minimaliste

Les ressources des communes proviennent pour 51.4 % de la fiscalité (48 % à Malzéville avec un produit d'un peu plus de 3 millions d'euros en 2020) et pour 21 % des dotations de l'Etat. Parmi celles-ci la plus importante est la DGF.

La DGF de la commune a baissé de près de 40 % entre 2013 et 2019, passant de 1.3 million d'euros à 0.8 million d'euros. Depuis elle est stable, à 832 920 euros, dont 109 179 euros de dotation de solidarité rurale et 86 724 euros de dotation nationale de péréquation).

Dès lors, la DGF ne représente plus que 13,14 % des recettes de la commune (20 % à l'échelle du département).

### La suppression de la taxe d'habitation pénalise la commune

La TH représente le principal impôt local des communes. Au niveau national elle a apporté en 2020 au bloc communal un produit de 24 milliards d'euros et à Malzéville une recette de 1 734 726 million d'euros en 2020, sur un produit fiscal global (toutes taxes confondues) de 3 048 943 millions d'euros (56.89 % des recettes fiscales de la ville).

Par ailleurs, la taxe d'habitation est l'un des 3 impôts locaux perçus par les communes pour lesquels elles ont un pouvoir de taux, fondateur de leur autonomie financière.

Actée par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, la suppression du paiement de la taxe d'habitation par les ménages s'est mise en œuvre par tiers entre 2018 et 2020 pour 80 % des ménages. A terme, d'ici 2023, 100 % des ménages en seront exonérés.

Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte de la TH pour les communes. Dans cette perspective, il a été décidé de transférer, à compter de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) vers les budgets communaux.

Les premières estimations de la DGFiP montrent que seules deux des vingt communes de la métropole, dont Malzéville, seraient sous-compensées à compter de 2021, ce qui signifie que la descente de la TFB du département ne couvrira pas l'ancienne recette de TH.

La commune est censée percevoir une compensation complémentaire de la part de l'Etat. Il conviendra d'être particulièrement vigilants sur ce point.

	TH	TFB commune	TFB départ.	Total
Avant la réforme	1.754 M€	1.247 M€	0 €	3.002 M€
Après la réforme	0 €	1.247 M€	1.719 M€	2.967 M€
			Ecart	- 35 288 €

(Estimation DGFiP 2019)

## **3) Un impact important de la crise sanitaire sur les finances municipales**

La pandémie de COVID-19 a impacté l'activité et les finances de la commune d'une part en ne lui permettant pas de mener l'ensemble de ses projets et d'autre part en engendrant un certain nombre de dépenses supplémentaires.

Il est probable, alors même que le virus circule encore, que ces deux effets vont se poursuivre au moins une partie de l'année 2021.

La décision modificative numéro 1 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 a retracé les effets de la crise sanitaire sur le budget de la commune avec un effet de contraction de 182 400 € en dépenses et de 121 721 € en recettes.



Ainsi, plusieurs projets n'ont pu être engagés en 2020 et devront être reportés en 2021. C'est particulièrement le cas des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et équipements de la commune représentant un volume financier de près de 90 000 euros en investissement et en fonctionnement.

De la même manière, la commune devra encore intégrer en 2021 un certain nombre de dépenses supplémentaires liées à la protection sanitaire des habitants et des agents. En 2020, la pandémie de COVID-19 a ainsi particulièrement impacté l'équipement en informatique et téléphonie pour favoriser le télétravail des agents (11 000 euros), l'achat de masques (17 000 euros dont 12 200 euros pour les masques habitants), de produits désinfectant (2 000 euros) et le nombre de personnels mis à disposition pour l'exécution du protocole sanitaire tant au sein des écoles que des sites de restauration ou d'animation périscolaire (25 000 euros).

## II. MALGRE CES ELEMENTS LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE EST SAIN

### 1) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

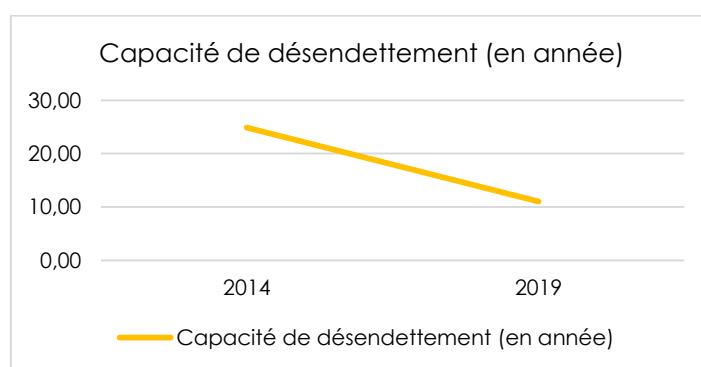
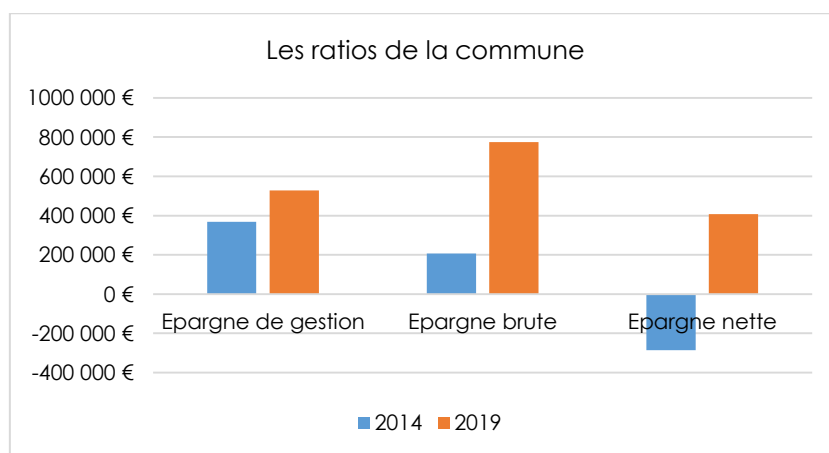
Sur la durée du précédent mandat 2014 - 2020, les dépenses de fonctionnement de la commune ont été plus que contenues (- 1,21 %) alors même qu'elles ont crû de 2,3 % à l'échelle nationale entre 2017 et 2018 (Ministère de la cohésion des territoires – chiffres clés des collectivités territoriales 2019).

Celles-ci représentent en 2020 un montant de charges réelles de 5 507 994 euros soit une dépense de 669 euros par habitant à Malzéville contre 821 euros à l'échelle du département, 790 euros à celle de la région et 947 euros à l'échelle du pays.

### 2) Des ratios financiers équilibrés

Depuis le dernier mandat, les trois ratios financiers de la commune s'améliorent. Ainsi, l'épargne de gestion et l'épargne brute sont en progression. De la même manière, la capacité de désendettement a été plus que réduite de moitié passant de près de 25 années à 11 années en 2019.

	<b>2014</b>	<b>2019</b>
Epargne de gestion	369 000 €	528 438 €
Epargne brute	207 000 €	775 189 €
Epargne nette	-286 000 €	407 402 €
Capacité de désendettement (en années)	24,88	11,05



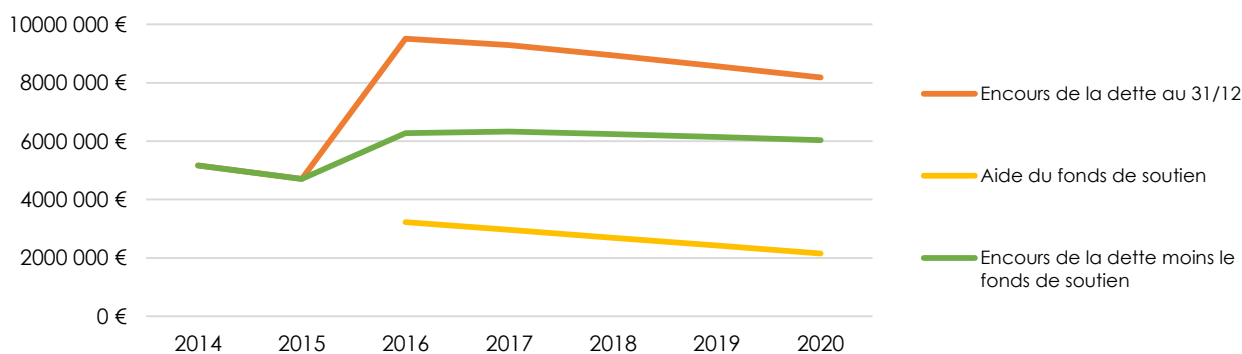
Au 31 décembre 2020 :

- la dette s'élevait à 6 030 339,67 millions euros (8 182 105,16 millions d'euros – 2 151 765,49 millions d'euros d'aide du fond de soutien restant à percevoir),
- l'endettement par habitant était de 732,63 euros.

	2020	2019	2018	2017	2016 (1)	2015	2014 (2)
Nombre d'habitants	8231	8231	8230	8226	8245	8302	8329
Encours de la dette au 31/12	8 182 105 €	8 566 417 €	8 934 205 €	9 286 214 €	9 504 397 €	4 705 043 €	5 167 127 €
Soit par habitant	994,06 €	1 040,75 €	1 085,43 €	1 128,20 €	1 154,71 €	571,62 €	627,76 €
Aide du fonds de soutien	2 151 765 €	2 420 736 €	2 689 707 €	2 958 678 €	3 227 648 €		
Soit par habitant	261,42 €	294,10 €	326,78 €	359,46 €	392,13 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	6 030 340 €	6 145 681 €	6 244 498 €	6 327 536 €	6 276 749 €	4 705 043 €	5 167 127 €
Soit par habitant	732,64 €	746,65 €	758,66 €	768,74 €	762,57 €	571,62 €	627,76 €

(1) Emprunt SFIL (Refinancement de l'emprunt DEXIA)

(2) Emprunt de 400 000,00€ auprès de la caisse d'épargne



### III. LES PERSPECTIVES ET LA STRATEGIE FINANCIERE POUR 2021 : CREER LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE MANDAT

#### 1) Le projet de mandat : vers un territoire solidaire et durable

Le maire explique que depuis son élection le 15 mars et son installation le 28 mai, la majorité municipale a travaillé à la définition du projet qu'elle entend mettre en œuvre durant le mandat sur la base des engagements qu'elle a pris devant les Malzévilloises et les Malzévillois durant la campagne électorale. Une question a guidé ce travail : en tenant compte tout à la fois des grands enjeux nationaux et internationaux mais aussi des problématiques propres à notre territoire, quels changements profonds faut-il impulser pour la commune à l'horizon 2026 ?

Ce projet pour 2020 – 2026 a été présenté aux Malzévillois en octobre 2020. Il souligne que le budget 2021, premier du mandat, aura pour objectif de définir les moyens financiers et budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des trois axes de ce projet pour faire de Malzéville, une ville encore plus :

- Solidaire et éducative
- Attractive, durable et innovante
- Citoyenne, culturelle et responsable

Gaëlle RIBY-CUNISSE explique que face à la crise les communes sont plus que jamais en première ligne pour lutter contre les inégalités et que les enjeux d'éducation et de solidarité restent essentiels.

A matière d'éducation, il faut agir dès l'enfance. Elle précise que Malzéville veut faire de l'éducation un droit pour tous à Malzéville et que cela commence dès le plus jeune âge.

Anne MARTINS rappelle que la commune a choisi de créer une crèche familiale et qu'elle accompagne aussi la halte-garderie les P'tits Lutins située aux balcons de Velchée ainsi que la crèche parentale la Ribambelle au sein du quartier Saint Michel Jéricho. Ces espaces d'accueil pour les tous petits sont également des lieux précieux qui contribuent à leur développement. Elle rappelle que les travaux des nouveaux locaux de la crèche familiale arrivent à la phase de finalisation et que ce travail a été mené de manière participative avec le concours des assistantes maternelles et une très forte implication de l'équipe des services techniques. Elle souhaite remercier chacune et chacun. Les nouveaux locaux qui entreront en fonction au printemps seront plus spacieux, plus ergonomiques et mieux équipés. Elle rappelle enfin qu'avec le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants à la fin de l'année 2020, la commune peut mettre en œuvre de davantage d'activités d'éveil et de développement pour les petits de la crèche.

Gaëlle RIBY-CUNISSE souligne que la ville agira aussi au sein des 6 écoles de la ville avec une priorité complémentaire à l'action déjà menée : faire de l'éducation un droit réel pour tous en portant une attention particulière aux enfants les plus fragiles, qu'ils soient porteurs d'un handicap ou victimes de discriminations. Nous avons accepté par exemple d'accueillir une classe ULIS. Celle-ci bénéficiera de moyens spécifiques. Elle indique que bien vivre son enfance à Malzéville c'est aussi bénéficier de politiques jeunesse qualitatives ; évoluer dans des écoles agréables à vivre et à travailler : c'est notamment l'enjeu du projet d'aménagement participatif de la cour de l'école Jules Ferry. C'est aussi s'éduquer à la citoyenneté que ce soit au sein du conseil municipal d'enfants ou dans des projets comme celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est aussi pour la ville simplifier encore les démarches administratives pour les familles avec un développement de nouvelles fonctionnalités du portail famille en 2021. Enfin, elle rappelle qu'elle souhaite impliquer encore davantage les personnels communaux dans leurs missions de service public. Après les ATSEM



qui ont adopté leur charte à l'automne, les agents techniques souhaitent s'engager dans une démarche similaire. La ville les soutiendra.

Elle souhaite enfin préciser que l'éducation ne s'arrête pas aux portes de l'école et que la ville souhaite réfléchir à la création d'une université d'éducation populaire pour permettre à chacun de continuer à apprendre mais aussi de partager ses savoirs tout au long de sa vie.

Malika TRANCHINA rejoint Gaëlle RIBY-CUNISSE : face à la crise qui frappe fort, la commune est et restera au rendez-vous, aux côtés des habitants, pour relever les défis. Elle indique que la ville souhaite dès cette année articuler son action pour les années à venir autour de 3 grandes priorités : le renforcement de l'accès aux droits, le développement de nouveaux champs d'action et l'inclusion.

Concernant l'accès aux droits elle rappelle qu'1/3 de la population qui pourrait bénéficier d'un accompagnement social mais qui ne la sollicite pas et ce pour des raisons multiples (méconnaissance des droits, complexité des démarches, freins psychologiques, ...). Le Conseil des sages et la ville travaillent sur cette question. Ce sera une des priorités du CCAS dès cette année : rendre son accueil encore plus universel, aller vers les publics et partir de leurs problématiques plutôt que d'essayer de les faire rentrer dans les cases prédéfinies de l'action sociale

Concernant le développement de nouvelles politiques sociales, elle rappelle qu'au-delà de l'accompagnement des seniors, notamment à travers ses actions en faveur de l'autonomie, la ville veut explorer de nouveaux champs pour élargir notre action dans les domaines de la santé, de l'accès aux loisirs et de la lutte contre les discriminations et les violences.

Enfin, elle souhaite indiquer que la solidarité c'est aussi mieux partager les ressources et faire tomber les barrières pourquoi pas en expérimentant des réseaux de partage comme les bourses d'échange, en créant un réseau d'échange réciproque de savoirs. Elle rappelle l'action menée avec Jean-Pierre Rouillon, nouveau président du SIVU Saint Michel Jéricho autour du repair café et du projet de création d'une ressourcerie porté par le centre social et son association d'utilisateurs. Elle souligne que chaque année Malzéville consacre 1% de son budget au quartier politique de la ville Saint Michel Jéricho.

Philippe BERTRAND-DRIRA indique que le 2ème axe du projet de mandat vise à faire de Malzéville une commune encore plus durable, plus innovante et plus attractive. Il souhaite préciser qu'il n'est pas possible de favoriser un développement plus durable si on ne s'engage pas dans la lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce domaine un des axes de travail prioritaires sera de réduire la consommation d'énergie : celle de la commune et celle des Malzévillois. Cette action a déjà commencé avec par exemple le passage progressif aux leds pour l'éclairage. Pour aller plus, il explique que la ville travaillera avec l'ALEC dont le maire a été élu 1er vice-président et Daniel Thomassin administrateur lundi 25 janvier. Il met en avant que l'administration souhaite aussi s'engager dans une démarche d'administration écoresponsable.

Aude SIMERMAN souhaite indiquer qu'au-delà de l'énergie, ce sont bien toutes les consommations qui doivent être interrogées si nous voulons en réduire l'impact environnemental et que deux objectifs doivent guider ici l'action de la commune en prenant en compte toute la chaîne liée à la consommation. Il faudra encourager la production et la consommation locales en partenariat avec nos partenaires : les commerçants du marché, le centre social de Saint Michel Jéricho, Lortie et le SIVU qui travaillent en ce moment à un projet de création d'un marché solidaire de produits locaux dans le quartier. Elle indique que les élu-es souhaitent se poser la question de l'approvisionnement de la restauration publique, notamment celle des écoles. Aujourd'hui la ville travaille avec la Sodexo. Mais il faut s'interroger sur la faisabilité d'un autre modèle en commençant par poser la question du foncier, même si c'est un projet très ambitieux à l'échelle d'une commune de la taille de Malzéville. Enfin, dès 2021 la commune souhaite favoriser le développement d'une économie plus circulaire avec plusieurs projets : lutter contre les gaspillages, davantage réemployer et favoriser le 0 déchet. Tous ces chantiers seront menés en partenariat avec la métropole dont la nouvelle équipe s'investit fortement sur ces sujets.

Yves COLOLBAIN souhaite insister quant à lui sur la question des mobilités qui est un enjeu majeur de société puisqu'elle contient une partie de la solution de "durabilité" de la planète et qu'il y a maintenant urgence. Il rappelle qu'au-delà de l'action pour le climat, les mobilités c'est aussi le mieux vivre dans la commune : la diminution des nuisances sonores par exemple, la diminution des risques d'accident, le partage de l'espace public par tous les moyens de transports : pédestre, cycles, gyropodes, trottinettes, voitures... pour des espaces publics apaisés, pourquoi pas des rues dans lesquelles les enfants peuvent jouer... et sur les berges le partage de l'espace entre promeneurs et sportifs.... Il attire l'attention sur le fait que les mobilités interrogent fortement les comportements individuels et qu'il y a donc ici un très fort enjeu de pédagogie. Chacun doit aussi avoir en tête que les mobilités sont un dossier partagé avec la métropole qui est l'autorité organisatrice des mobilités (AOM) pour le territoire à travers notamment le réseau de transports en commun et l'articulation des différents plans de déplacements: voiture, vélos... Il conclut en indiquant que l'idée est donc de travailler sur cette double échelle : la proximité, la vie quotidienne à Malzéville avec des aménagements, des projets qui pour certains peuvent être mis en place rapidement et puis sur le temps long, les dossiers structurants et métropolitains : les transports en commun, les aménagements routiers, des aménagements d'itinéraires qui peuvent être ambitieux : nouvelles passerelles pour franchir la Meuthe, ...

Pascal PELINSKI explique que la commune a aussi choisi de privilégier un développement plus durable dans ses projets d'aménagement urbain. C'est le cas avec la future Maisonnée avec l'intégration dans le projet, de l'objectif d'être en dessous (- 10 %) des exigences de la RT 2012 et l'aménagement de plusieurs espaces partagés végétalisés : l'îlot central de la partie logement, le mail qui ouvrira le projet sur le parc de la Douëra. C'est aussi le cas du projet de la ZAC Elis qui comporte un volet requalification de la friche inscrit dans une logique de reconquête de la ville sur elle-même et dont le projet pourrait être – compte-tenu de sa qualité – retenu dans le plan de relance mis en place par l'Etat et un volet dépollution qui est sur ce site très important : la commune et l'EPFL son partenaire, travaillent à nous engager avec l'ADEME à une expérimentation de dépollution exemplaire. Il indique que la ville est aussi très attentive au projet de construction du futur supermarché Match sur la zone des Savlons qui intègre une dimension de lutte contre l'imperméabilisation de sols et la protection d'une espèce de protection de crapauds et à celui de la construction d'un complexe vétérinaire (clinique vétérinaire et centre de formation) sur le site de Pixérécourt avec le professeur N'Guyen Tran et les partenaires : la métropole et la région. Tous sont attentifs à ce que le projet respecte intégralement la vocation environnementale et agricole.

Jean-Marie HIRTZ rappelle qu'en matière de protection environnementale, la commune a fortement renforcé son intervention au regard du nombre d'élus positionnés sur les actions le concernant et que le travail se construit dans une perspective de transversalité, afin d'irriguer l'ensemble des délégations et d'associer tous les élus aux enjeux de la transition écologique. Il indique que la ville a une grande responsabilité pour préserver et valoriser son patrimoine naturel qui est important puisque le choix a été fait de retirer 40 hectares des zones constructibles.

L'engagement en faveur de la préservation du patrimoine naturel passe par plusieurs actions. Ainsi la ville est active au sein du comité de pilotage de gestion du Plateau classé natura 2000 et Espace Naturel Sensible et du comité de pilotage du contrat de territoire eau-climat qui accompagne notamment les projets contre l'imperméabilisation des sols dont celui que la ville mène à l'école Ferry. La commune ouvre également un projet autour des coteaux. Aujourd'hui, plusieurs propriétaires de vergers ne parviennent pas à les entretenir, alors même que d'autres habitants aimeraient s'y investir : la commune peut aider ici les uns et les autres. Cette action s'inscrit dans le projet métropolitain de valorisation des coteaux, dans lequel, Malzéville, au regard de son patrimoine et de son investissement, occupe une place toute particulière.

Il rappelle enfin, pour mémoire que la ville a milité pour recalibrer le projet de la voie de contournement de la commune en y prévoyant des espaces pour les déplacements doux et en accompagnant le projet de plantations d'arbres fruitiers.

Daniel THOMASSIN souhaite intervenir sur le programme zéro phyto en rappelant que la ville s'est engagée depuis 2015 – 2016 sur le passage au « 0 produit phytosanitaire » dans l'entretien de ses espaces verts avec des premières actions menées dès 2017. Suite à un audit réalisé par l'agence de l'eau, la ville a obtenu le label commune nature et a acquis une première libellule. Ce programme est notamment mis en œuvre au cimetière avec l'accompagnement de l'association Frodon. Nous sommes en train d'évaluer la mise en œuvre du programme 0 phyto au cimetière pour son entretien et notre stratégie d'enherbement des allées et de création d'une prairie fleurie. Il souligne que c'est un sujet complexe parce que ce mode d'entretien nécessite une forte intervention humaine mais aussi parce que les habitants sont très sensibles à la bonne gestion du cimetière. Sur la base de l'évaluation en cours de nouveaux objectifs seront fixés pour les mois à venir pour finaliser le plan de gestion des espaces verts en réalisant une cartographie et une typologie d'entretien de l'ensemble des espaces sachant que c'est indispensable pour obtenir une 2<sup>ème</sup> libellule. Le mode de gestion du cimetière sera aussi revu : pourquoi ne pas embaucher un contrat aidé plutôt que de continuer à travailler avec l'entreprise P2E. Toujours sur le cimetière, la commune va réfléchir à son évolution vers le tout bio en veillant à ce que ce projet permette de mieux respecter toutes les sensibilités : les différentes confessions et l'absence de confession pour certains de nos concitoyens.

Elisabeth LETONDOR explique la politique de plantations et de fleurissement a été présentée dans le dernier magazine de la commune (distribué en janvier). Pour les arbres, elle rappelle que le programme concerne essentiellement le parc de l'Avenir aux Savlons, la Douëra et à Longefond. Elle indique que le plan de fleurissement 2021 a été établi en voulant concilier plusieurs objectifs : l'embellissement de la ville et l'adaptation au changement climatique. Il sera prochainement présenté. Elle explique que le cahier des charges du programme de plantation – fleurissement la commune met l'accent sur la diversité des espèces et l'adaptabilité aux nouvelles conditions climatiques. Elle conclut en confirmant que la commune souhaite s'engager dans une démarche de soutien aux habitants qui souhaiteraient végétaliser leurs façades ou des espaces de leurs quartiers.

Alexandra VIEAU indique qu'elle rejoint Elisabeth LETONDOR sur sa volonté de placer les habitants au cœur de toutes les démarches et projets communaux. Elle souligne que c'est tout l'enjeu de faire de Malzéville une commune encore plus citoyenne, culturelle et responsable. Dans le cadre de sa délégation, elle est très attentive à la relation avec les Malzévillois par le biais d'une communication transparente, claire et accessible: l'information est un droit fondamental.

Paul LEMAIRE explique qu'en effet, la nouvelle municipalité a déjà engagé plusieurs chantiers en matière de communication depuis le début du mandat. Le magazine a été toiletté dans un nouveau format : il est plus aéré, plus clair et bien plus pédagogique. De plus les contenus abordés sont plus recherchés et mieux illustrés

avec une ambition marquée pour une meilleure transparence auprès des habitants et une attention à informer en temps réel autant sur le site internet de la ville que sur les réseaux sociaux. Pour améliorer l'information et la communication de notre ville pour demain, plusieurs pistes sont à l'étude comme la refonte du site internet pour être plus en phase des réelles préoccupations de nos administrés, la création d'une nouvelle image de marque sur les réseaux sociaux pour une ville plus dynamique, plus attractive et dans l'air du temps, l'implantation d'un panneau lumineux d'information, pour une ville animée et festive mais aussi le développement d'une application mobile citoyenne, pour permettre aux Malzévillois d'être plus proactifs. Il précise que l'idée n'est pas de multiplier les outils et les équipements mais bien de choisir celui ou ceux qui permettront d'être plus efficaces, plus cohérents, bref qui fassent sens avec le quotidien des Malzévillois et Malzévilloises.

Alexandra VIEAU souhaite revenir sur la politique culturelle. Elle rappelle qu'en matière de culture, Malzéville a su créer, au cours des années passées, une identité singulière, qui dépasse de loin les frontières de la ville. Elle veut réaffirmer que même si les conditions sanitaires sont très difficiles depuis le printemps 2020 et que nous ne sommes encore pas sortis de la zone rouge, il y a un vrai engagement à maintenir la politique culturelle de la ville. Pour cela il va falloir inventer de nouvelles formes de diffusion. Ce sera le cas avec l'exposition photographique, en partenariat avec l'Ecole des regards, qui devait commencer le 15 décembre. Celle-ci sera organisée sous forme virtuelle à travers une vidéo qui sera diffusée à compter du samedi 06 février 2021 et jusqu'à la fin du mois, sur les réseaux et le site de la ville, mais aussi sur celui du Cri des Lumières et du réseau d'artistes photographes de la ville. La priorité en matière de culture pour 2021 sera aussi d'en élargir l'accès à tous, notamment en attirant un nombre encore plus grand de Malzévillois issus de tous les quartiers. Le public scolaire sera ici prioritaire. Enfin, un dernier axe est privilégié pour le mandat : celui de développer le mécénat pour renforcer le rayonnement de Malzéville à l'échelle de la métropole. Le chantier sera mené conjointement avec Jean-Pierre ROUILLON.

Irène GIRARD veut insister avec Alexandra Vieau sur le besoin de temps communs pour se retrouver pour faire encore plus ville ensemble. Même si les conditions sanitaires sont fragiles, un travail est engagé avec les élu-es et l'administration pour la construction du calendrier des temps collectifs – festifs pour 2021. Elle souligne que c'est un travail à long terme autour de plusieurs enjeux comme la création de passerelles entre la culture et le vivre ensemble dans le cadre de chacun des temps forts de la vie locale, une participation d'un nombre toujours croissant d'habitants et la possibilité qu'ils puissent y exprimer leur diversité, la mise à l'honneur des acteurs locaux au sein de chacun des temps organisés par la ville. Elle veut aussi souligner qu'au-delà des temps festifs, ce partenariat avec les acteurs locaux se décline aussi à travers l'accompagnement des commerçants ou des artisans qui souffrent des conséquences de la crise sanitaire et chaque semaine au marché avec des commerçants locaux. Elle indique que la ville souhaite également faire en sorte que ces moments collectifs s'appuient sur le patrimoine de la commune, le fassent mieux connaître, le valorisent. Elle met en avant qu'elle souhaite qu'à terme toutes les manifestations s'inscrivent bien dans une logique de développement durable à la croisée de ses trois dimensions : la préservation de l'environnement, la participation – implication du public et un développement économique responsable.

Elle précise qu'en même temps que ce travail de long cours est engagé, la ville se prépare pour maintenir tout ce qui pourra l'être en 2021 avec de nouvelles formules pour la Saint Nicolas et les vœux et une fête des pains réorganisée : sans brocante mais avec deux marchés : le village des boulangers et le marché des producteurs et créateurs locaux et des animations.

Gilles SPIGOLON souhaite préciser qu'une commune qui veut faire ville avec ses habitants c'est aussi une commune qui mise sur la citoyenneté et la responsabilité. Il rappelle que la majorité municipale a pris un engagement fort devant les Malzévillois lors de la campagne des élections municipales au printemps dernier : celui d'associer autant que possible les habitants et les forces vives de la commune à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il en précise les raisons : exigence d'une démocratie plus vivante et plus dynamique au-delà des cycles électifs, proposition d'espaces participatifs où les citoyens prennent la parole sur leur quotidien et les enjeux de la commune. Il indique que plusieurs dynamiques vont être engagées notamment, pour ce qui le concerne avec le mouvement associatif et les collectifs citoyens comme par exemple la création d'un conseil local de la vie associative et citoyenne. Ce chantier leur a été proposé le 09 juillet dernier et le travail est en cours.

Gilles MAYER veut insister sur l'enjeu de revitaliser la vie démocratique. Pour lui cela dépend de la capacité des élu-es à créer de nouveaux espaces de coopération. C'est le sens du forum citoyen sur les finances publiques qui était prévu en novembre en lien avec Jean-François HUGUENIN-VRICHAUX. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de l'organiser à ce moment-là mais il sera reprogrammé à l'automne en lien avec la préparation du cycle budgétaire 2022. Au-delà de ce forum, quand les conditions sanitaires le permettront, la ville proposera à nouveau des temps d'échange aux habitants pour leur rendre compte de notre action à travers des compte-rendu de mandat par exemple ou pour faire le point sur l'avancée des grands projets comme la Maisonnée ou la ZAC Elis.

## **2) Budget 2021 : structurer une prospective financière au service du projet de mandat**

Gilles MAYER explique que pour être en capacité de mettre en œuvre ce projet il faut structurer une prospective financière. Il s'agit de sécuriser ce projet et de le mettre en œuvre.

Pour cela il faut construire un équilibre sur le fonctionnement en consolidant la masse salariale afin que l'administration puisse mettre en œuvre le projet de mandat. Les dépenses de fonctionnement permettent à la commune de mettre en œuvre ses politiques publiques au profit des habitants et de son développement.

Le personnel n'est pas une charge. La formule n'est pas adaptée. La masse salariale ne représente pas tout à fait à Malzéville la moitié des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel ont été plus que maîtrisées depuis 2014 (0,41 %). Avec un ratio agents/habitants à Malzéville inférieur aux communes de même strate et des dépenses de personnel représentant 347,34 euros par habitant, contre 384 euros en moyenne dans le département et 538 euros au niveau national,

La ville sera vigilante au maintien d'une vraie capacité de mise en œuvre le projet de mandat.

Il poursuit en expliquant que le 2<sup>ème</sup> enjeu de structuration de cette prospective financière nécessite le maintien des investissements déjà engagés.

Pascal PELINSKI explique que concernant la nouvelle Maisonnée le conseil municipal lors de sa séance du 07 décembre 2019 a voté une autorisation de programme de 2,071 M€ pour le projet et qu'une première série de crédits de paiement a été votée en complément : 0,7 M€ pour 2019 et 2020 (16 600 € en 2019 et 684 900 €). Compte-tenu que les travaux de construction devraient commencer au printemps il y aura lieu d'ajuster les crédits de paiements prévus en pour 2021. Initialement estimés à 684 900 €, il faudra les ajuster à la hausse.

Concernant le projet de la ZAC Elis, il rappelle que le conseil du 19 décembre 2020 a acté un coût supplémentaire des travaux de dépollution : ils ont été réévalués de 500 000 € à 700 000 € dont 20 % à la charge de la commune. Il faudra donc prévoir l'inscription d'une enveloppe de 140 000 € de crédits supplémentaires pour le projet Elis.

Il conclut en évoquant la poursuite des efforts d'embellissement et de sécurisation de la ville notamment grâce au programme des ravalements de façades obligatoires. Il indique que la ville va accompagner en 2021 les travaux dans le dernier tronçon de la rue du Lion d'or et dans la rue de la République. Compte-tenu de la taille du périmètre concerné il faudra prévoir une enveloppe de crédits suffisante dans le budget primitif 2021.

Philippe BERTRAND-DRIRA souhaite apporter des précisions sur l'église Saint Martin dont la commune est propriétaire. Des fuites ont été constatées au niveau de la toiture des dépendances de la sacristie. Il indique que les orientations budgétaires pour 2021 doivent prévoir une enveloppe d'au moins 25 000 € pour compléter les travaux déjà engagés en 2020 pour un montant de 20 000 €.

Il veut aussi revenir sur les conséquences de la crise sanitaire qui a contraint la commune à décaler dans le temps des travaux d'accessibilité pour un montant de 90 000 €. Ils devront être réalisés en 2021.

Gilles MAYER poursuit sur les investissements en indiquant que la structuration d'une prospective financière pour 2021 implique de préparer un plan pluriannuel d'investissement afin de déterminer et programmer dans le temps les travaux complémentaires qui doivent être réalisés sur le patrimoine.

Philippe BERTRAND-DRIRA indique à ce sujet qu'un certain nombre d'études complémentaires vont être engagées en 2021. Une première étude diagnostic qui englobe tous les aspects de tous nos bâtiments : de la toiture au chauffage en passant par l'état des menuiseries, des façades ou encore le niveau de confort thermique. Une 2<sup>ème</sup> étude sur l'accessibilité de certains bâtiments : le gymnase et deux écoles sont concernées (Ferry et Leclerc) : ces bâtiments ont des spécificités architecturales et techniques qui nécessitent un audit particulier. Enfin, un dernier travail de réflexion sur les évolutions possibles à apporter au complexe sportif Jo Schlessler. Il rappelle qu'en 2020, 200 000 € de travaux de confortement ont été réalisés au gymnase et explique que se pose maintenant la question du terrain de foot et de son environnement : nous voulons travailler avec le sporting club et les autres acteurs pour définir les attentes, besoins et sur cette base définir un projet

Gilles MAYER souhaite apporter des précisions sur le volet recettes de la prospective financière pour 2021. Dans le cadre du projet de la nouvelle Maisonnée, la ville a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention. Ceux-ci ont reçu un avis favorable ce qui en fait un dossier assez exemplaire. Dès lors, il y aura lieu de les inscrire au budget primitif 2021. Au total pour ce projet, la ville bénéficiera de près de 1,3 million d'euros de subventions auxquelles il convient d'ajouter les recettes prévues au titre de la vente du terrain et du FCTVA.

De la même manière la ville intensifiera ses recherches de subventions pour les projets de développement social notamment en direction du public senior.

Le taux de FCTVA s'élève à 16.404%. Les dépenses éligibles concernent celles réalisées en 2019 (régime de droit commun avec une perception du FCTVA 2 ans après la dépense). Celles-ci pourraient porter les recettes de FCTVA investissement à un peu plus de 36 000 euros en 2021.

Par rapport à 2019, le montant de la DGF devrait être stable avec toutefois un possible écrêtement de la dotation forfaitaire dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de 2018 si le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes. Ainsi la DGF devrait avoisiner en 2021 832 920 euros.

La nouvelle majorité métropolitaine, issue du renouvellement des collectivités du bloc local en 2020, a souhaité bénéficier d'un audit de ses finances. Il y aura lieu, une fois connu l'état financier de l'intercommunalité, de poser la question des relations financières entre ses différentes composantes. En effet, au-delà de la dotation de solidarité communautaire d'environ 172 000 euros, l'attribution de compensation légèrement supérieure à 336 000 euros, n'a jamais été revalorisé par le Grand Nancy depuis le passage à la TPU en 2001.

Un des rares leviers restant à la commune, est le levier fiscal. Depuis 2015, la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale en privilégiant une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dès lors, les taux sont inférieurs à Malzéville, et parfois assez nettement, aux moyennes départementale et régionale alors même que la ville a mis en place en 1989 un abattement général à la base de 10 % sur la taxe d'habitation, principale source de recettes fiscales.

	Commune	Moyenne depart	Moyenne reg
Taux TH	12.03%,	13,35 %	15,18 %
Produit 2020 en €	1 734 726€		
Taux TFPB	12.46%	14,46 %	15,68 %
Produit 2020 en €	1 303 814€		
Taux TFPNB	23.17%	31,66 %	46,15 %
Produit 2020 en €	1 043		
Total fiscalité ménage 2020 (hors rôle supplémentaire)	3 048 943€		

Il ajoute que la nouvelle taxe pivot, avec la disparition de la taxe d'habitation devient bien la taxe foncière avec pour la commune. Dans le cadre du mécanisme de compensation décidé par l'Etat, il y a un mécanisme d'addition des taux de la commune et du département. Il précise que la ville est en lien avec les services fiscaux de la DGFIP pour voir quelles seront les modalités d'addition des taxes foncières communale et départementale et leur impact sur le niveau de recettes fiscales pour la commune.

Compte-tenu de la montée en puissance des projets engagés au cours du mandat précédent (Maisonnée, Elis) et des études nécessaires pour définir un plan pluriannuel d'investissement, un emprunt sera nécessaire en 2021.

## **Débats**

Le maire remercie les élu-es et l'administration pour cette présentation très complète des orientations budgétaires 2021. Elle illustre la volonté de la commune de mener à bien le projet pour le mandat. Si la crise sanitaire qui impacte tous les citoyens et les finances de la commune doit être pris en compte, le DOB est volontariste, ambitieux tout en étant financièrement sérieux, calibré et calculé.

Corinne MARCHAL TARNUS indique qu'après cette présentation en chœur, elle souhaite revenir sur ce qui nous occupe dans cette délibération : l'orientation budgétaire. Tout d'abord elle souhaite effectivement féliciter M MEYER pour son effort de clarté dans la présentation du DOB et son réalisme que je salue. Pour autant, concernant la dette de la collectivité, le % d'endettement par rapport aux recettes n'est pas mis en avant, au dernier compte administratif il était de 140.22%, pour une capacité de désendettement de 11.05 ans, sachant que la limite d'équilibre conseillée pour une collectivité de notre profil est de 7.5 ans. Cette situation réduit considérablement les marges de manœuvres, autant en capacité d'investissement qu'en dépenses de fonctionnement. En plus des conséquences de ces dettes accumulées, vient le problème de déséquilibres structurels qui amoindrissent le potentiel de recettes de la commune et ce ne sont pas les 35000€ « non compensés », à ce jour, de la taxe d'habitation qui font la bascule. Les baisses successives des dotations de l'état, de 2015 à 2017, sous le mandat présidentiel socialiste, ont touché toutes les collectivités de la même façon et ont pris fin en 2018. Suivant l'analyse de la Cour des Comptes publié le 15 octobre 2018, l'impact de cette baisse a été limité, la plupart des communes ayant pu calibrer leurs dépenses d'investissement et limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement. Malzéville ne fait pas exception et a reporté l'essentiel de ces économies sur les dépenses de personnel.

Nous souffrons, ce que votre présentation confirme:

- D'un déficit d'entreprises et de plus en plus de commerces et de services. Le pressing rue Carnot fermera ses portes le 28 février prochain dans la lignée du Crédit Mutuel, du distributeur du Crédit Agricole etc..

- Nous souffrons d'un déséquilibre social avec des quartiers entiers, dont le centre-ville, où se concentrent les foyers à revenus modestes voire très modestes et toutes les difficultés qui en découlent.
- Nous souffrons d'un manque de mixité sociale dans le sens où ce sont les foyers à revenus plus élevés qui permettent le développement du commerce local et des entreprises, et que ceux-ci sont de moins en moins nombreux si je me base sur les chiffres du département. Aucun programme de logements ne s'adresse à ce public.
- Nous souffrons d'un déséquilibre démographique puisque de 8329 habitants en 2014, nous sommes passés à 8231 habitants en 2019 malgré tous les programmes de logements sociaux développés et terminés.

Si nous partageons le constat de l'état de situation de la commune, nous ne partageons ni votre analyse des causes et surtout pas les solutions qui se présentent.

- L'augmentation de la fiscalité ne pouvant plus se faire par le biais de la taxe d'habitation, il n'est pas envisageable de tout reporter sur les propriétaires via la Taxe sur le foncier bâti.
- Une nouvelle taxe discrète et efficace est déjà entrée en vigueur sans tambour ni trompette : la taxe finale sur la consommation d'électricité que les Malzévillois, quels que soient leurs revenus, ont vu s'ajouter à leur première facture de 2021.

Lors d'un débat du précédent mandat concernant les finances, nous avons demandé la réalisation d'une analyse prospective des finances malzévilloises qui était naturellement restée lettre morte. Si un audit des finances de la Métropole vous semble évident alors pourquoi ne pas nous faire conseiller par des analystes indépendants ? La richesse d'une commune vient essentiellement de ces acteurs économiques et des salariés de leurs entreprises. La fiscalité, qui augmentait régulièrement suite aux revalorisations des bases fiscales, n'a pas vocation à se reporter essentiellement sur le foncier bâti et je vous invite à ne pas débiter ce mandat par une augmentation des taux ! Nous ne votons pas ces orientations budgétaires.

Stéphanie GRUET indique que la métropole sera aux côtés de la commune pour accompagner le projet d'organisation du forum citoyen finances dont a parlé Gilles MAYER.

Jean-Pierre ROUILLON revient sur la taxe sur l'électricité. Il rappelle que Malzéville n'a pris aucune décision à ce sujet contrairement à bien d'autres communes ont pris la décision d'augmenter les taux. L'augmentation de la taxe est une décision nationale prévue dans la loi de finances.

Le maire confirme que la loi de finances a décidé une augmentation unilatérale de 4 % de la taxe finale sur la consommation d'électricité pour 2021.

Gilles MAYER souligne que le DOB est un débat éminemment politique, que les conseillers de la majorité ont établi un vrai travail d'équipe : sobriété, transversalité, efficacité. Il confirme que la commune a de maigres moyens, mais que cela ne l'empêchera pas d'agir. Concernant l'outil de pilotage qui doit accompagner ce projet de mandat : c'est le travail de prospective financière. Corinne MARCHAL TARNUS sera exhaussée car le travail est en cours. Il sera mené en interne. En effet, un audit externe a un coût trop élevé pour les finances de la ville. De plus, les audits réalisés par des cabinets extérieurs produisent des résultats assez standardisés alors que la commune a besoin d'analyses fines. Il conclut en expliquant que les résultats de cette analyse seront présentés à l'automne.

Pascal PELINSKI indique que préparer son intervention, comme l'a fait Corinne MARCHAL TARNUS, sans attendre la présentation de l'équipe est un peu facile. Pour lui l'intervention de Corinne MARCHAL TARNUS est une compilation de diverses données relevant de décisions nationales qui n'ont rien à voir avec la mairie. Par exemple, concernant la fermeture des guichets de banques, cette décision relève de la stratégie financière qu'elles suivent en se moquant des conditions sociales et humaines pour les communes et leurs habitants. Le pressing paie les frais de la crise économique et sociale. La région, la métropole et la ville agissent mais ne peuvent pas se substituer aux clients. Sur le logement il indique que Corinne MARCHAL TARNUS ne connaît pas les projets : centre-ville, ADG béton feront une large place à l'accession à la propriété.

#### **Adopté à la majorité**

*2 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY*

### **3- Attribution de subventions pour les projets pédagogiques des écoles pour 2021**

Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE

Les 6 écoles de Malzéville sollicitent chaque année la commune pour financer un ou plusieurs projets d'activités et/ou de sorties scolaires. Certaines ont lieu en tout début d'année civile pour profiter de la neige, d'autres tout au long de l'année scolaire ou alors en mai/juin pour profiter des beaux jours et clôturer l'année.

Les écoles maternelles proposent un projet pour toute l'école ou un projet par classe (sortie au zoo, visite d'une ferme, journée à la montagne...)

Les écoles élémentaires proposent à tour de rôle chaque année un « gros » projet, avec ou sans nuitées (projet cirque sur 3 semaines, activité de jardinage pendant 2 jours, un séjour à la montagne pendant 3-4 jours avec nuitées...)

Les 2 autres élémentaires proposent cette année-là un plus petit projet, moins coûteux (découverte de l'équitation, animations autour des insectes, visite de jardins de châteaux, création d'un jardin pédagogique...)

Les élèves partent en sortie avec leur enseignant, l'ATSEM de la classe pour les maternelles et des parents accompagnateurs.

Ces projets sont financés par la commune, par la coopérative scolaire et parfois également par une participation parentale. Cette dernière peut-être de 2-3 € pour les projets sans nuitées comme de 65-90 € pour ceux des élémentaires avec nuitées.

Les montants suivants sont proposés pour les séjours pédagogiques 2020 – 2021 :

ÉCOLE	PROJET	Montant de la participation de la commune
Gény	Sortie au Parc Animalier de Sainte Croix	Report subvention 2019/2020
Jéricho	Projet « Ecole & Cinéma »	Report subvention 2019/2020
Leclerc	Visite d'une ferme pédagogique à Benney	Report subvention 2019/2020
	Projet « Les animaux » - Visite de l'aquarium et du zoo d'Amnéville	Report subvention 2019/2020
	Sortie en raquettes dans les Vosges	620 €
Pasteur	Environnement et arts	3 400 €
Jules Ferry	Equithérapie à la ferme de Pixérécourt	200 €
MONTANT TOTAL		<b>4 220 €</b>

Le maire demande s'il y a des interventions sur cette délibération. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4- Attribution de subventions pour les classe de découverte des CM2 pour 2021**

Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE

Avec le soutien de la ville de Malzéville, les écoles élémentaires Pasteur, Paul Bert et Jules Ferry, permettent depuis plusieurs années aux élèves des classes de CM2 de participer à un séjour de plusieurs jours avec nuitées, généralement en région montagneuse. Ces dernières années, les séjours ont eu lieu dans les Alpes ou dans le Doubs autour des activités de ski alpin, ski de fond, sortie en raquettes, luge, sortie en chiens de traîneaux, visite de fromageries, de musées et de fermes.

La contribution de la commune permet de réduire la participation de la coopérative scolaire et de celle qui est parfois demandée aux parents.

Ces séjours sont parfois l'unique occasion pour certains élèves de découvrir le milieu alpin et ses activités. Ils leur permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Ils constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective.

Le retour à l'école et aux activités scolaires ordinaires est souvent révélateur de modifications importantes dans la relation maître-élève et élève-élève.

Les directrices portent une attention particulière aux difficultés que pourraient rencontrer les familles pour verser leur participation afin que celle-ci ne constitue pas un frein au départ de l'élève.

Généralement, tous les élèves de la classe de CM2 y participent, sauf refus délibéré de la famille.

Pour cela, les directrices proposent des modalités de paiement adaptées (versements échelonnés), un partenariat avec le centre social qui organise une bourse aux vêtements ou du prêt d'équipement par d'autres parents permet aux familles à faibles revenus d'équiper leur enfant.

Le montant de la subvention de la ville s'élève à 320 euros par élève participant au séjour pour chacune des coopératives des trois écoles élémentaires de Malzéville.

Le nombre d'élève participant est arrêté lors de la commission qui étudie ces projets. Il sera ensuite demandé aux directrices de justifier du nombre d'élève ayant participé au séjour.

Si le nombre d'élèves effectivement présents à ces séjours était inférieur aux effectifs indiqués ci-dessus, la subvention serait recalculée sur cette base.

Si le nombre d'élèves était supérieur aux effectifs indiqués ci-dessus, la ville verserait une subvention complémentaire de 320 euros par élève supplémentaire.

Autant que possible, les directrices des écoles veilleront à fédérer leurs projets et souhaits pédagogiques relatifs afin d'optimiser des coûts de ces séjours.

Les montants suivants sont proposés pour les classes de découvertes 2020 – 2021 :

ÉCOLE	PROJET	Montant de la participation de la commune
Coopérative de l'école Jules Ferry 27 élèves	Découverte de la nature au Lac du Der à Giffaumont-Champaubert	8 640 €
Coopérative de l'école Paul-Bert 29 élèves	Découverte du milieu alpin à St Bonnet en Champsaur	9 280 €
Coopérative de l'école Pasteur 28 élèves	Découverte du milieu alpin à St Bonnet en Champsaur	8 960 €
MONTANT TOTAL		<b>26 880 €</b>

Il souhaite insister sur l'effort de la commune alors même que toutes les villes de la métropole ne financent pas les classes de découverte. Gaëlle RIBY-CUNISSE met en avant l'effort fait par les écoles et les parents pour mutualiser les moyens via des prêts de matériel. Le maire ajoute que le CCAS intervient aussi chaque année en apportant un financement aux familles les moins favorisées pour permettre la participation de leur-s enfant-s

Pascal PELINSKI fait part de son inquiétude sur les conditions sanitaires : mars ne permettra pas vraisemblablement de partir. Gaëlle RIBY-CUNISSE échange avec les écoles autour d'une alternative à des séjours en mars.

Le maire demande s'il y a d'autres interventions sur cette délibération. Il n'y a pas de demande nouvelle de prise de parole.

**Adopté à l'unanimité**

#### **5- Contrat local de sécurité du Grand Nancy – Avenant n° 2 de prorogation**

Rapporteur : Bertrand KLING

Le Contrat local de sécurité (C.L.S.) du Grand Nancy pour la période 2013 à 2018 a été approuvé par délibération du 5 juillet 2013.

Le rôle du C.L.S. n'est pas de répondre à l'ensemble des enjeux de sûreté au sein du territoire de la métropole. En effet, la grande délinquance reste de la seule compétence de l'Etat.

En revanche le Contrat local de sécurité s'inscrit dans le principe entériné par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, de la nécessaire complémentarité des acteurs dans la lutte contre la délinquance, autour de deux objectifs :

- Permettre, avec les moyens existants et leur mise en synergie, une meilleure coordination entre les différents acteurs, et éventuellement la mise en place de moyens supplémentaires,
- Accroître l'efficacité de la réponse publique en matière de délinquance et faire baisser le sentiment d'insécurité chez la population.

Le contrat local de sécurité s'articule autour de 4 axes afin de prendre en compte de manière optimale la réalité des faits de délinquance qui s'exercent dans le Grand Nancy :

- Préservation du cadre de vie et protection des espaces,
- Prévention des comportements à risques dans l'espace public,
- Cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale,
- Maintien de la dynamique partenariale.



La gouvernance du contrat local de sécurité qui associe différents acteurs. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Comité Prévention Sécurité des Maires, Groupe Local de Traitement de la Délinquance...) permet de développer une dynamique partenariale dans le respect des compétences de chacun et de mettre en œuvre une démarche concrète pour contribuer à résoudre sur notre territoire les problèmes de sécurité dits de « proximité ».

Au regard de cette dynamique partenariale satisfaisante et après avis favorable du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.P.D.R.), il avait été proposé lors du conseil métropolitain du 28 juin 2019, de proroger le contrat local de sécurité du Grand Nancy jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette prorogation devait notamment permettre aux nouveaux élu-es issu-es du renouvellement général des conseils municipaux du premier semestre 2020 et aux acteurs institutionnels de définir et d'élaborer ensemble le futur C.L.S., au regard des problématiques, des dispositions réglementaires en vigueur et des enjeux pour le territoire métropolitain.

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences n'ont pas permis de mener à terme ce travail. Aussi il est proposé de proroger à nouveau l'actuel contrat de sécurité locale du Grand Nancy jusqu'au 31 décembre 2021.

Le maire demande s'il y a des interventions sur cette délibération. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **6- Communication des décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT**

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

#### **Vu en commission éducation et solidarités**

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat	Imputation
26/11/2020	Convention	Caf	Prestation de Service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	2020/2021	5 000 € (dépend du nombre de groupes ouverts)	4 ans	7478-643
6/01/2020	Convention	Caf	Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse – renouvellement 1 an	2021	152 000 € (dépend du nombre d'actes déclarés)	1 an	7478-644 et 522

#### **7- Questions diverses**

Camille WINTER pose une question orale au maire.

*Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Je souhaiterais revenir sur les fortes chutes de neige d'il y a 15 jours. En effet, comme chaque hiver en cas de neige ou de verglas, les habitants du dernier tronçon de la rue du Chanoine Boulanger dont je fais partie (environ une dizaine de maisons allant des conteneurs à déchets jusqu'à l'entrée de la forêt) se retrouvent coincés chez eux, faute de déneigement, les bacs à sel étant également vides. Une maman venant déposer son enfant chez l'une de mes voisines, salariée de la crèche familiale, a malencontreusement chuté. Plus de peur que de mal après un passage aux urgences pour elle et sa fille. Depuis cet incident et malgré certaines défaillances, je tiens à souligner la réactivité et l'efficacité de la commune et la Métropole qui ont désormais mis en place un déneigement sur ledit tronçon.*

*J'en viens à ma question : cet hiver et les récentes interventions rues du Colonel Driant et Paul Bert, entre autres, ne sont pas sans conséquences sur l'état de la chaussée. Y a-t-il des projets à venir à court ou moyen terme concernant la réfection des axes malzévillois ?*

*D'avance merci de votre réponse.*

Le maire donne la parole à Philippe BERTRAND-DRIRA pour la réponse.

*Madame Winter, tout d'abord laissez-moi vous rappeler que l'entretien des voiries est une compétence métropolitaine.*

*Elle est scindée en deux pôles. Les voiries primaires qui sont totalement dépendantes de la métropole du Grand Nancy et les voiries secondaires pour lesquelles la métropole alloue une enveloppe ou subvention annuelle à chaque commune. Pour Malzéville celle-ci est de 278 000 €.*

*Quelques exemples de voiries primaires sur notre commune : Colonel Driant, Eglise, Leclerc, République, la M 32, Mathieu de Dombasle et l'ensemble de la voie basse, Carnot, etc. En fait et pour faire court, dès qu'il y a une ligne de bus régulière, c'est une voirie primaire.*

*En matière de réfection de ces voiries, la métropole prend directement à sa charge le coût des travaux, mais uniquement le tapis, c'est-à-dire l'enrobé. Restent à la charge de la commune les aménagements annexes, trottoirs (qui doivent obligatoirement être d'une largeur de 1,40 m dès lors que nous refaisons l'enrobé), le mobilier urbain, la création d'espaces verts (fosses pour plantations), etc qui sont imputés sur notre enveloppe voirie. Il en va de même pour la création de places de stationnements ou de zones 30 km/heure par exemple.*

*A titre d'illustration, la rue de l'Embanie, fraîchement restructurée, a coûté près de 210 000 € sur les 278 000 alloués pas le Grand Nancy.*

*Je vais vous donner quelques chiffres. Sous la précédente mandature, ce sont plus 1 600 000 € qui ont été investis dans nos voiries et autres aménagements et notamment :*

- Place François Mitterrand 480 000 €*
- Longefond Prolongée 55 000 €*
- Verdun 380 000 €*
- Square Jeanne d'Arc 53 000 €*
- Hirondelles 80 000 €*
- Raymond Poincaré 105 000 €*
- Albert Camus 60 000 €*

*Maintenant, en matière d'interventions urgentes sur nos voiries comme celles que vous évoquez dans votre question, sachez que suivant les conventions passées entre la métropole du Grand Nancy et les entreprises intervenantes, celles-ci ont un mois pour reboucher la fouille et un an pour remettre la voirie en état.*

*En complément, ces travaux ne sont pas en lien avec la structure de la voirie, mais des réseaux souterrains (eau et basse tension) pour les 2 rues que vous citez.*

*Sur les projets à venir, bien sûr il y en a. Ceux-ci seront d'ailleurs débattus en commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie prochainement.*

*Sans vouloir et pouvoir faire le débat ici, ces projets seront en lien direct avec l'ouverture prochaine de la déviation prévue à l'automne prochain. Vous l'avez donc compris sur l'axe Driant République entre autres, en passant par la Croix de Mission, il appartiendra à commission dont vous faites partie d'en débattre. Avec une mise en œuvre, espérons-le, dès l'an prochain.*

*Je laisse le soin au maire, si il le souhaite revenir sur l'épisode neigeux que nous avons connu récemment.*

Le maire confirme qu'il est difficile pour la commune de hiérarchiser les priorités avec des rues qui ont des problématiques très anciennes. Pour revenir sur les enjeux du déneigement, le dernier épisode de vendredi s'est doublé d'un problème de verglas. Sur quelques portions le déneigement a été insuffisant. La commune a géré en direct avec la métropole. Les épisodes neigeux suivants ont été mieux gérés. Le maire sera attentif à cette gestion en direct ville-métropole en cas de nouveaux épisodes neigeux. C'est pourquoi il est important de bien faire remonter les informations à la commune.

Le maire remercie les conseillers municipaux et clôt la séance à 21 heures 28.

Le maire,

Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Anne MARTINS

Conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, les délibérations sont inscrites par ordre de date. **Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.**

<b>Bertrand KLING</b>	<b>Irène GIRARD</b>	<b>Jean-Marie HIRTZ</b>
<b>Malika TRANCHINA</b>	<b>Pascal PELINSKI</b>	<b>Gaëlle RIBY-CUNISSE</b>
<b>Gilles MAYER</b>	<b>Alexandra VIEAU</b>	<b>Philippe BERTRAND-DRIRA</b>
<b>Stéphanie GRUET</b>	<b>Jean-Pierre ROUILLON</b>	<b>Jessica NATALINO</b>
<b>J-François HUGUENIN-VIRCHAUX</b>  Procuration à Daniel THOMASSIN	<b>Sophie DURIEUX</b>	<b>Daniel THOMASSIN</b>
<b>Aude SIMERMANN</b>	<b>Yves COLOMBAIN</b>	<b>Elisabeth LETONDOR</b>
<b>Gilles SPIGOLON</b>	<b>Anne MARTINS</b>	<b>Jean-Marc RENARD</b>
<b>Claire FLORENTIN-POIZOT</b>	<b>Paul LEMAIRE</b>	<b>Marie-Claire TCHAMKAM</b>
<b>Pierre BIYELA</b>	<b>Agnès JOHN</b>  Procuration à Jean-Marie HIRTZ	<b>Corinne MARCHAL-TARNUS</b>
<b>Jean-Yves SAUSEY</b>	<b>Camille WINTER</b>	